



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales

10 communes
CTEAC
Contrat Territorial
Éducation Artistique et Culturelle

PROJET HORS TEMPS SCOLAIRE 2025-2026

Appel à candidature à destination des structures,
établissements et associations du territoire de la CCPVM

THÉMATIQUE : VOYAGE



Préparez-vous pour une nouvelle expérience culturelle !

Pour offrir aux habitants des **10 communes**, plusieurs partenaires se sont rassemblés pour permettre et faciliter aux acteurs du territoire la mise en place de projets culturels, artistiques et pédagogiques. Ce partenariat est contractualisé par le **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle** signé entre la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM), le Conseil Départemental des Vosges, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le partenariat, décrit ci-après, répond à :

- la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle
 - la circulaire interministérielle du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
- <https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide-ne-pas-supprimer/Circulaire-du-10-mai-2017-EAC.pdf>

EN SAVOIR PLUS
www.ccpvm.fr



Éducation artistique et culturelle (EAC)

Chaque projet d'EAC permet un réel parcours de découverte d'une pratique avec un **artiste intervenant professionnel**. Il est construit sur la base des 3 piliers suivants.

Parcours



RENCONTRER

VOIR : rencontrer les œuvres, patrimoines, artistes, professionnels de la culture



PRATIQUER

FAIRE : s'initier aux processus de création et pratiquer une activité artistique



S'APPROPRIER

RÉFLÉCHIR : construire son esprit critique par de la réflexivité et de l'apport en connaissances

Cet appel à projet culturel s'adresse aux structures, établissements et associations situés sur le territoire de la **Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales**. Les communes concernées sont les suivantes : Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, Girmont-Val-d'Ajol, Le Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Amé, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Vecoux.

L'appel à projet concerne les structures suivantes : **médico-sociales, petite enfance, accueil périscolaire ou extra-scolaire**.

Dans le cadre du CT-EAC, un accompagnement financier peut permettre de prendre en charge :

- la **rémunération des heures d'intervention des artistes** (60 € TTC/heure dans la limite de 35 h par projet) mais aussi le temps de préparation consacré au projet. Seules les interventions artistiques ou culturelles encadrées par des professionnels reconnus peuvent faire l'objet d'un financement de la DRAC* ;
- les **frais de déplacement et de restauration des artistes** (selon les barèmes de remboursement selon l'URSSAF)
- tout ou partie des frais de matériel** nécessaires à la réalisation du projet.

L'année 2026 sera une année culturelle ! La Médiathèque intercommunale Le Cercle, l'école de musique intercommunale Le Cube, la Micro-Folie Vosges Secrètes et le CT-EAC s'associent pour vous offrir une programmation sur la thématique du **VOYAGE**. Les projets construits au sein de cet appel à projet devront souligner cette thématique qui peut concerner un voyage artistique, la culture d'un pays, etc.

Calendrier 2025-2026

Avril - juillet 2025	Construction des projets
18 juillet 2025	Clôture du dépôt des projets
Automne 2025	Commission de validation des projets
Janvier - juin 2026	Réalisation du projet avec l'artiste
Juin 2026	Restitution du projet

Critères de financement

Une priorité sera donnée aux structures n'ayant pas encore bénéficié de cet appel à projet. L'objectif du CTEAC visant, au fur et à mesure, à apporter **l'art et la culture auprès de tous les enfants et jeunes du territoire**

Les critères de validation des projets seront les suivants :

- cohésion artistique avec la thématique de cet appel à projet : **"Voyage"**
- organisation de sorties culturelles complémentaires, notamment vers des partenaires culturels locaux
- qualité du montage du projet et des contenus pédagogiques
- cohérence budgétaire
- création d'une restitution permettant de valoriser le travail réalisé

Une prise de contact préalable au dépôt du projet avec la coordinatrice du CTEAC est indispensable. Le formulaire (disponible sur le site de la ccpvm ou sur demande à lolane.cournez@ccpvm.fr) est à envoyer complété avant le **18 JUILLET 2025**.

Qui contacter ?

Les partenaires du CTEAC se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information ou toute aide sur cet appel à projet territorial hors temps scolaire.

Coordinatrice du CT-EAC

Lolane COURNEZ
06 17 20 69 43
lolane.cournez@ccpvm.fr

Carine SEIGNER

Chargée de mission EAC au
Conseil Départemental des
Vosges
cseigner@vosges.fr

Anaïs GUÉDON

Conseillère territoriale EAC à
la DRAC Grand Est
anaïs.guedon@culture.gouv.fr